

Partageons notre qualité de vie !



Le 16 mars 2009, le Conseil municipal du Grand-Saconnex, sur proposition du Conseil administratif, a adopté le présent agenda 21. Ce document contient 9 chapitres, qui décrivent les secteurs où le développement durable doit s'appliquer et guider nos actions.

En vous transmettant ce document, les autorités souhaitent vous faire connaître les décisions prises et vous solliciter pour, éventuellement, commenter les mesures retenues ou en proposer d'autres.

Nous vous remercions de votre collaboration !

1. Nature et biodiversité

1.1 L'eau

- récupération de l'eau pluviale des bâtiments communaux /privés
- économie d'eau potable

1.2 Plantations diversifiées

- gestion différenciée des espaces verts
- plantation de haies diversifiées
- développement de zones natures

1.3 Eco-produits

- favoriser l'utilisation d'éco-produits pour les services communaux
- encourager l'utilisation d'éco-produits pour les privés

1.4 Agriculture

- maintien des surfaces agricoles vivantes



2. Energies renouvelables

2.1 Cité de l'énergie

- suivi et obtention du label gold

2.2 Eco-construction

- éco-attitude pour les bâtiments communaux
- information et encouragement aux privés



3. Ouverture au monde

3.1 Finances

- positionnement de l'aide au développement à 0,7 % du budget
- encouragement à des fonds de placements socialement responsables

3.2 Aide au développement

- encouragement de projets individuels et inter-associatifs

4. Gestion des déchets

- 4.1 Conseils
 - informations ciblées et conseils sur le tri et le recyclage
- 4.2 Manifestations
 - information pour organisateurs de manifestations
 - constitution d'équipes de tri pour optimiser la récupération
- 4.3 Infrastructure
 - développement et gestion des éco-points



5. Commerce et consommation

- 5.1 Achats
 - encouragement à l'achat durable et équitable
- 5.2 Produits locaux
 - revitalisation du marché du Grand-Saconnex
 - encouragement à la consommation de produits locaux
 - promotion de produits locaux chez les commerçants

6. Eco-gestion communale

- 6.1 Personnel communal
 - nomination d'un délégué communal au développement durable
 - création d'un pôle de réflexion-action
- 6.2 Equipements et matériels
 - véhicules à éco-carburants et technologie palliative
 - optimisation de la gestion des machines, outils et véhicules communaux
- 6.3 Eclairage
 - réduction des consommations d'éclairage public et des bâtiments communaux
- 6.4 Marchés publics
 - ajouter des critères durables aux critères d'adjudication



7. Promotion de la santé

- 7.1 Sport
 - promotion des associations sportives
 - sport pour tous et promotion auprès des filles
 - développement et encouragement de la mobilité douce (vélo et marche)
- 7.2 Santé
 - lutte contre le surpoids
 - promotion de l'équilibre alimentaire
- 7.3 Nuisances
 - réduction des bruits de moteurs
 - réduction des trafics de transit

8. Solidarité

- suivi du memento des familles
- encourager le bénévolat
- aide intergénérationnelle et troc-temps logement
- création d'un espace intergénérationnel

9. Culture

- faire vivre notre patrimoine
- partager la richesse et la diversité culturelle lors d'évènements communaux
- création d'un espace culturel